

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1260

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bon engrangement pour les dividendes

Au point bas de la récession, en 93, la bourse cotant les valeurs suisses enregistra une considérable plus-value: quelque 50%, y compris les sociétés modestes que recense le VSC-I (Vontobel Small-Companies Index). L'enrichissement potentiel au 31 décembre 93 fut de 127 milliards pour les seules valeurs de pointe que mesure le SPI (Swiss Performance Index, voir *DP*, 24.01.94). On pouvait expliquer cette «poussée» par un report de liquidité lié à la baisse des taux d'intérêt et de l'inflation, à une anticipation de la reprise, etc... Plus de deux ans ont passé pendant lesquels on a annoncé la reprise... pour le prochain semestre. Elle se fait toujours attendre. Mais pour 1996, la banque Vontobel, citée par Jean-Pierre Ghelfi dans la *Lutte syndicale* (4 juin), annonce une excellente année pour les dividendes distribués: ils se monteront à 9,2 milliards, en augmentation de 19%! On ne saurait cette fois fournir une explication liée aux mouvements de capitaux flottants en quête de placements spéculatifs. Le dividende est lié au résultat: la distribution, décidée cas par cas, est fonction du bénéfice net; il ne s'agit pas d'anticipation, mais du bouclement des comptes. Même si la récapitulation de Vontobel ne recouvre pas les petites PME, notamment celles de la construction et du marché intérieur lié à la consommation, on ne peut que constater le décalage entre la récession vécue et les bénéfices distribués.

L'exigence de rationalisation entraîne des suppressions d'emplois et un report des économies internes réalisées sur l'ensemble de la société, sur la politique sociale, sur la caisse d'allocation de chômage. D'où la croissance globale de la pauvreté sur le pas de porte d'une société qui demeure d'abondance. Fracture sociale. Mais dans l'entreprise même, les managers ne cessent de prôner et prêcher la limitation des coûts salariaux, le contrôle des dépenses sociales, le rendement par personne occupée. Leurs représentants aux Chambres fédérales imposent une avantageuse modification de la loi sur le travail sans compensation légale pour le travail de nuit. On peut dès lors parler de fracture entrepreneuriale. Car

au schéma naturel, qui veut qu'une entreprise, dans des conditions normales de concurrence, assume ses charges de production et de rétribution salariale correcte et ensuite rétribue ses actionnaires servis en dernier ressort, se substitue un autre schéma. La rétribution de l'actionnaire et la cotation boursière deviennent prioritaires et premières. Elles sont l'image extérieure de la société; elles justifient toutes les compressions internes et les générosités externes à l'actionnariat. Ainsi l'augmentation du dividende est appelé à justifier l'anticipation de la hausse boursière.

Il y a une trentaine d'années, ce n'était pas le même discours dominant. Certes il y avait volonté d'expansion, de croissance, de profit amélioré selon la loi du capitalisme. Mais il était aussi question en parole et (un peu) en pratique de participation des travailleurs au bénéfice distribué. Des formules diverses étaient imaginées; accès à l'actionnariat, compte d'épargne négocié. Un environnement international favorable activait le débat: loi française sur la participation inspirée par le gaullisme de gauche, loi de la Suède d'Olof Palme sur la répartition des bénéfices, le 50% étant attribué à des fonds syndicaux. Même les questions conjoncturelles étaient abordées dans cet esprit: la non-compensation intégrale du renchérissement, en période de forte inflation, aurait dû alimenter des comptes d'épargne, bloqués jusqu'à ce que la surchauffe (comme on disait alors) s'apaise. Où sont aujourd'hui les entreprises et, à une ou deux exceptions près, les administrations où l'on accepterait de comptabiliser les sacrifices demandés au personnel et de les restituer en cas de reprise? Avec le recul on ne peut donc que constater un affaiblissement des droits du travail par rapport au capital, aussi bien sur le plan théorique que sur le plan pratique.

Ne pas céder à la pente! Les 19% d'augmentation des dividendes coïncident avec la stagnation (-1,3% en valeur réelle) sur les douze derniers mois des salaires. Ce n'est pas une loi naturelle qui dicte ce résultat, mais une échelle des valeurs qu'il est possible de contester et modifier.

AG



DP

IAA
1002 Lausanne

13 juin 1996 - n° 1260
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année